

# BAREME OFFICIEL DES HONORAIRES

Montants TTC (TVA à 20 %), calculé sur le montant de la transaction réalisée

Ces honoraires comprennent la rédaction du compromis de vente et le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique.

**AUCUN HONORAIRES ET AUCUN FRAIS NE SONT DUS AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT**

## IMMEUBLES

3000 € TTC	Pour les ventes inférieures et	Jusqu'à	30 000 €
10% TTC	Pour les ventes entre	30 001 € et	50 000 €
8,5% TTC	Pour les ventes entre	50 001 € et	100 000 €
7% TTC	Pour les ventes entre	100 001 € et	250 000 €
6% TTC	Pour les ventes supérieures à	250 001 €	

## TERRAINS

3000 € TTC	Pour les ventes inférieures et	Jusqu'à	30 000 €
10% TTC	Pour les ventes supérieures à	30 001 €	

## LOCATION

Honoraires de **4 € TTC/m<sup>2</sup>** pour les surfaces à partir de 75 m<sup>2</sup> et les logements conventionnés sans distinction de surface, **5 € TTC/m<sup>2</sup>** pour les surfaces inférieures à 75m<sup>2</sup> au taux actuel de la TVA de 20 %, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale, **à la charge du locataire dans le maximum du montant d'un demi loyer :**

- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 2 € TTC/m<sup>2</sup> (+ 75m<sup>2</sup>)
- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 3 € TTC/m<sup>2</sup> (- 75m<sup>2</sup>)
- honoraires de réalisation de l'état des lieux : 2 € TTC/m<sup>2</sup>

Honoraires de **4 € TTC/m<sup>2</sup>** pour les surfaces à partir de 75 m<sup>2</sup> et les logements conventionnés sans distinction de surface, **5 € TTC/m<sup>2</sup>** pour les surfaces inférieures à 75m<sup>2</sup> au taux actuel de la TVA de 20 %, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale, **à la charge du bailleur :**

- honoraires d'entremise et de négociation : offert 0 € TTC
- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 2 € TTC/m<sup>2</sup> (+ 75m<sup>2</sup>)
- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 3 € TTC/m<sup>2</sup> (- 75m<sup>2</sup>)
- honoraires de réalisation de l'état des lieux : 2 € TTC/m<sup>2</sup>

## GESTION LOCATIVE

7% TTC Pour les nouveaux mandats

## HONORAIRES SPECIFIQUES

Non-compris dans les mandats de gestions (hors travaux d'urgence)  
et les mandats de transactions

Forfait minima 200,00 € HT

Taux horaire et frais kilométrique pour toutes demandes supplémentaires

**TRANSACTION – GESTION – LOCATION**